

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1599

6 août 2010

SOMMAIRE

Albertas S.A.	76706	Jeurggen	76730
Blackbird Energy S.à r.l.	76706	J. Hirsch & Co International	76730
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	76735	Karisma Sàrl	76731
Calibois S.A.	76726	Katia Immobilière S.A.	76731
Cofinimmo Luxembourg S.A.	76722	Koren S.A.	76731
DAHN Trading	76717	L.A.M. Sofa Service S.A.	76731
DAHN Trading S.A.	76717	Letzre	76732
Ecu Gest Holding S.A.	76728	Lion Residential Holdings S. à r. l.	76732
E Pluribus Unum S.A.	76738	Lion Residential S. à r. l.	76732
Euro China Ventures S.A.	76730	Lirvest S.à r.l.	76732
Gecos Finance S.A.	76727	Lock Investment S.à r.l.	76733
Gemina Fiduciary Services S.A.	76727	Lyxor Asset Management Luxembourg S.A.	76732
Geofelt	76727	MACK SPF	76733
Hair Touch S.à.r.l.	76727	Madras Investments Holding S.A.	76734
Hal International Investments Luxem- bourg S.à r.l.	76710	Manacor (Luxembourg) S.A.	76733
Hideal Advisory S.à r.l.	76728	Marketing Business Center S.A.	76734
Hideal Holding S.à r.l.	76728	May Fixation S.à.r.l.	76734
Hideal Investment S.à r.l.	76728	Melfin B.V.	76733
Hideal Partners S.à r.l.	76728	Milou Sàrl	76733
Hourggen	76727	Mobile Shredding Luxembourg	76734
Ilico	76729	Montigny Holding S.A.	76735
Immo-Rail S.A.	76729	Mutua (Luxembourg) S.A.	76735
Innovalux S.à r.l.	76729	Noel International S.A.	76735
International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A.	76729	OCTA	76719
Invelux S.à r.l.	76726	Octa S.A.	76719
IPN Unternehmensberatung S.A.	76730	Sifort S.A.	76713
Ireggen	76729	Southbury Holding S.à r.l.	76735
		Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.	76741

Albertas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.956.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 16 juin 2010

- Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

ALBERTAS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010075935/15.

(100086618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Blackbird Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.744.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company Raven Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2015261676 and with its registered office at c/o 450 – 1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Me Pierre METZLER, avocat à la Cour, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg under private seal on June 7, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder, holding all the issued and existing one hundred (100) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each representing the entire share capital of the company Blackbird Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 152744, having its registered address at L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary public on April 23, 2010, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated June 9th 2010, number 1203 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended pursuant to a deed received by the undersigned notary public on June 2, 2010, not yet published in the official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder will be the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of eighteen million three hundred thousand United States Dollars (USD 18,300,000.-);

2) Issue of eighteen thousand three hundred (18,300) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, with an aggregate share premium of one billion eight hundred eleven million and seven hundred thousand United States Dollars (USD 1,811,700,000);

3) Subscription for the newly issued eighteen thousand three hundred (18,300) Class A MRPS and full payment of such Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the amount of one billion eight hundred thirty million United States Dollars (USD 1,830,000,000);

4) Reduction of the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of one million eight hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 1,830,000) to bring it from its current amount of one billion eight hundred eleven million and seven hundred thousand United States Dollars (USD 1,811,700,000) down to the amount of one billion eight hundred and nine million eight hundred and seventy thousand United States Dollars (USD 1,809,870,000) and to allocate the amount of one million eight hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 1,830,000) to the Company's legal reserve account;

- 5) Amendment of the first and second sentences of article 5.1 of the Company's articles of association;
- 6) Insertion of a third paragraph in article 15.3;
- 7) Any other business.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen million three hundred thousand United States Dollars (USD 18,300,000.-) to bring it from its present amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) represented by one hundred (100) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each to the amount of eighteen million four hundred thousand United States Dollars (USD 18,400,000.-) represented by (i) one hundred (100) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each and (ii) eighteen thousand three hundred (18,300) class A mandatory redeemable preferred Shares (the "Class A MRPS") with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue eighteen thousand three hundred (18,300) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each. The eighteen thousand three hundred (18,300) Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of one billion eight hundred eleven million and seven hundred thousand United States Dollars (USD 1,811,700,000). The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declared subscribing for the newly issued eighteen thousand three hundred (18,300) Class A MRPS and fully pay in such Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the amount of one billion eight hundred thirty million United States Dollars (USD 1,830,000,000).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of one million eight hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 1,830,000) to bring it from its current amount of one billion eight hundred eleven million and seven hundred thousand United States Dollars (USD 1,811,700,000) down to the amount of one billion eight hundred and nine million eight hundred and seventy thousand United States Dollars (USD 1,809,870,000) and to allocate the amount of one million eight hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 1,830,000) to the Company's legal reserve account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence and the second sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at eighteen million four hundred thousand United States Dollars (USD 18,400,000.-) represented by (i) one hundred (100) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each and (ii) eighteen thousand three hundred (18,300) class A mandatory redeemable preferred Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each (the "Class A MRPS").

The Company may in addition to the Ordinary Shares and the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred Shares (the "Class B MRPS"), class C mandatory redeemable preferred Shares (the "Class C MRPS"), class D mandatory redeemable preferred Shares (the "Class D MRPS"), class E mandatory redeemable preferred Shares (the "Class E MRPS"), class F mandatory redeemable preferred Shares (the "Class F MRPS"), class G mandatory redeemable preferred Shares (the "Class G MRPS"), class H mandatory redeemable preferred Shares (the "Class H MRPS"), class I mandatory redeemable preferred Shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred Shares (the "Class J MRPS").”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to insert a third paragraph in article 15.3 of the Company's articles of association, which shall read as follows:

“Each Class A MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative Dividend at the annual rate of 5.54 per cent over the Par Value of the Class A MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.”

Estimate of costs

For information purposes only, the amount of one billion eight hundred thirty million United States Dollars (USD 1,830,000,000.-) is estimated at one billion five hundred twenty-nine million one hundred forty-eight thousand Euros (EUR 1,529,148,000.-).

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Raven Investments Ltd., une société constituée et existante en droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2015261676 et son siège social au c/o 450 – 1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

ici représentée par Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, demande au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant toutes les cent (100) parts ordinaires émises et existantes avec une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société Blackbird Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152744, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, constituée par acte reçu du notaire instrumentant le 23 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 9 juin 2010, numéro 1203 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte reçu du notaire instrumentant le 2 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agenda de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique est comme suit:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit million trois cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 18.300.000,-);

2. Émission de dix-huit mille trois cent (18.300) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPORs A") ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-), avec une prime d'émission d'un montant total d'un milliard huit cent onze million sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.811.700.000,-);

3. Souscription des dix-huit mille trois cents (18.300) PPORs A nouvellement émises et paiement intégral de ces PPORs A et de la prime d'émission attachée par une contribution numéraire d'un montant total d'un milliard huit cent trente million Dollars des Etats-Unis (USD 1.830.000.000,-);

4. Réduction du Compte de Prime d'Emission des PPORs A d'un montant d'un million huit cent trente mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.830.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent onze millions sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.811.700.000,-) au montant d'un milliard huit cent neuf millions huit cent soixante-dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.809.870.000,-) et allouer le montant d'un million huit cent trente mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.830.000,-) au compte de la réserve légale de la Société;

5. Modification des première et deuxième phrases de l'article 5.1 des statuts de la Société;

6. Insertion d'un troisième alinéa à l'article 15.3 des statuts de la Société;

7. Divers.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix-huit millions trois cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 18.300.000,-) par l'émission de dix-huit mille trois cents (18.300) PPORs A ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-), pour le porter du montant actuel de cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-) représenté par cent (100) parts ordinaires, au montant de dix-huit millions quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 18.400.000,-) représenté par (i) cent (100) parts ordinaires ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune (ci-après les "Parts Ordinaires ") et dix-huit mille trois cents (18.300) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPORs A") avec une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé d'émettre dix-huit mille trois cents (18.300) PPORs A ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000). Les dix-huit mille trois cents (18.300) PPORs A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total d'un milliard huit cent onze millions sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.811.700.000,-). Les PPORs A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

Souscription et Paiement

L'Associée Unique a déclaré souscrire aux dix-huit mille trois cent (18.300) PPORs A nouvellement émises et payer ces PPORs A et la prime d'émission attachée par une contribution numéraire d'un montant total d'un milliard huit cent trente millions Dollars des Etats-Unis (USD 1.830.000.000,-).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant total d'un milliard huit cent trente million Dollars des Etats-Unis (USD 1.830.000.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instruant.

La prime d'émission payée en relation avec les PPORs A nouvellement émises doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des PPORs A (ci-après le "Compte des Primes d'Emission des PPORs A") spécifique à la catégorie des PPORs A et une telle prime d'émission doit demeurer attachée à la catégorie des PPORs A.

Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPORs A d'un montant d'un million huit cent trente mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.830.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent onze millions sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.811.700.000,-) au montant d'un milliard huit cent neuf millions huit cent soixante-dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.809.870.000,-) et d'allouer le montant d'un million huit cent trente mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.830.000,-) au compte de la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier les première et deuxième phrases de l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à dix-huit millions quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 18.400.000,-) représenté par (i) cent (100) parts ordinaires ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune (ci-après les "Parts Ordinaires") et dix-huit mille trois cents (18.300) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune (ci-après les "PPOR A".

La Société pourra, en plus des Parts Ordinaires et des PPORs A, émettre de temps en temps des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après les "PPOR B", des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (ci-après les "PPOR C", des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (ci-après les "PPOR D", des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après les "PPOR E", des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (ci-après les "PPOR F", des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (ci-après les "PPOR G", des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (ci-après les "PPOR H", des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (ci-après les "PPOR I", des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (ci-après les "PPOR J")."

Cinquième résolution

L'Associée Unique a décidé d'insérer un troisième alinéa à l'article 15.3 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

"Chaque PPOR A donne droit à son détenteur à un Dividende au taux annuel fixe de 5,54% sur la Valeur Comptable des PPORs, qui sera échu chaque jour et sera calculé en présumant une année de 365 jours."

Estimation des frais

A titre d'information, le montant d'un milliard huit cent trente millions Dollars des Etats-Unis (USD 1.830.000.000,-) est évalué à un milliard cinq cent vingt-neuf millions cent quarante-huit mille Euros (EUR 1.529.148.000,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi

d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. LAC/2010/27040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076799/220.

(100089084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Hal International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 505.190.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.259.

In the year two thousand and ten, on the third day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

HAL INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.335,

here represented by Fabian Piron, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That HAL INVESTMENTS S.à r.l. is the sole shareholder of HAL INTERNATIONAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, having a share capital of five hundred and five millions one hundred ninety thousand euro (EUR 505,190,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 76.259 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hespérange, on April 18, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association of October 9, 2000, under number 739. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association of April 12, 2007, under number 591.

- That the share capital of the Company is set at five hundred and five millions one hundred ninety thousand euro (EUR 505,190,000), represented by five hundred and five thousand one hundred and ninety (505,190) shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, and is entirely held by HAL INVESTMENTS S.à r.l.

- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment to the fourth paragraph of article 12 of the articles of association of the Company to amend the signatory power of the managers in order to bind the Company toward third parties;

2. Appointment of Mr. Teunis Akkerman as manager A and designation of the current managers of the Company as managers A and managers B of the Company;

3. Delegation of authority in connection therewith; and

4. Miscellaneous.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the fourth paragraph of article 12 of the Articles to amend the signatory power of the managers in order to bind the Company toward third parties. This paragraph shall henceforth read as follows:

“The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of one (1) manager A and one (1) manager B.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Teunis Christiaan Akkerman, tax advisor, born on December 30, 1948, in Dirksland (the Netherlands), residing at 15, rue JP Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg, as manager A of the Company with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time.

Futhermore, the sole shareholder resolves to designate (i) Mr. Thom Van Rijckevorsel as manager A of the Company and (ii) Mr. Arie van 't Hof and Mr. Martinus van der Vorm as managers B of the Company.

As a result of the foregoing, the sole shareholder resolves to record that the board of managers of the Company is now composed as follows:

- Thom Van Rijckevorsel, manager A;
- Teunis Akkerman, manager A;
- Arie van 't Hof, manager B; and
- Martinus van der Vorm, manager B.

Third resolution

The sole shareholder resolves to authorize and appoint any manager of the Company and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, under his/her sole signature, with full power of substitution, to execute for and on behalf of the Company, all deeds, documents, certificates, notifications, requisitions, and to proceed to any registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to any publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and to do everything which is lawful, necessary or useful in connection with the above resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,200.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

HAL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 123.335,

Ici représentée par Fabian Piron, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter:

- Que HAL INVESTMENTS S.à r.l. est l'associé unique de HAL INTERNATIONAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, ayant un capital social de cinq cent cinq millions cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 505.190.000) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 76.259 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hespérange, le 18 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 octobre 2000 sous le numéro 739. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu devant Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, le 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 avril 2007 sous le numéro 591.

- Que le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinq millions cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 505.190.000), représenté par cinq cent cinq mille cent quatre-vingt dix (505.190) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et est entièrement détenu par HAL INVESTMENTS S.à r.l.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification du quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société afin de modifier le pouvoir de signature des gérants en vue de lier la Société à l'égard des tiers;

2. Nomination de Mr Teunis Akkerman en tant que gérant A et désignation des gérants actuels de la Société comme gérants A et gérants B de la Société;

3. Délégation de pouvoirs y relative; et

4. Divers.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 12 des Statuts afin de modifier le pouvoir de signature des gérants en vue de lier la Société à l'égard des tiers. Ce paragraphe aura désormais la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Mr Teunis Christiaan Akkerman, conseiller fiscal, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), résidant au 15, rue JP Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant A de la Société avec effet à la date des présentes et pour une période indéterminée.

De plus, l'associé unique décide de désigner (i) Mr Thom Van Rijckevorsel en tant que gérant A de la Société et (ii) Mr. Arie van 't Hof et Mr Martinus van der Vorm en tant que gérants B de la Société.

En conséquence, l'associé unique décide d'enregistrer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Thom Van Rijckevorsel, gérant A;

- Teunis Akkerman, gérant A;

- Arie van 't Hof, gérant B; et

- Martinus van der Vorm, gérant B.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'autoriser et de nommer tout gérant de la Société et tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter, pour le compte de la Société, tous les actes, documents, certificats, notifications, réquisitions, de procéder à l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois, et à toute publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ainsi que de faire tout acte légal, nécessaire ou utile en rapport avec les résolutions précédentes.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. PIRON et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2010. Relation: LAC/2010/25241. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010076961/147.

(100088504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Sifort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.728.

L'an deux mil dix, le sept mai.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIFORT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.728, constituée suivant acte notarié du 22 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 17 du 7 janvier 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Acceptation des démissions des administrateurs actuels de la société.
- 2) Nomination de INVERSIONES INMOBILIARIAS MANFEL SL, une société espagnole, en qualité d'administrateur unique de la société ainsi que de son représentant permanent au sens de l'article 51 bis de la loi de 1915.
- 3) Constatation que la société est composée d'un actionnaire unique.
- 4) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.
- 5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions avec effet immédiat, des administrateurs actuels de la société, à savoir:

- Monsieur Geoffrey HENRY,
- Madame Valérie EMOND,
- Madame Ewelina MARGALSKA.

Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que la société est dorénavant composée d'un seul actionnaire, mieux qualifié dans la liste de présence annexée aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle.

Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "SIFORT S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra dans ce cadre prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V - Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois d'avril à 16.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur unique de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

INVERSIONES INMOBILIARIAS MANFEL SL, une société espagnole, ayant son siège social à 63, 1^o 6^a, E-08036 Barcelone, inscrite au registre de Commerce de Barcelone sous le numéro B-205934,

ayant comme représentant permanent au sens de l'article 51 bis de la loi de 1915: Monsieur Geoffrey HENRY, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.TASSIGNY, M.NEZAR, C.BESSIN, G.LECUIE.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20966. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010078259/218.

(100089704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**DAHN Trading, Société Anonyme,
(anc. DAHN Trading S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 99.156.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DAHN Trading S.A.", avec siège social au 59, rue Grande-Duchesse Charlotte L-9515 Wiltz, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 657 du 21 août 2001, statuts non modifiés à ce jour;

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-99.156.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et sous la présidence de Monsieur Benoît de Bien, avec adresse professionnelle à Mamer/Capellen, qui désigne comme secrétaire Madame Aurore Maron avec adresse professionnelle à Mamer/Capellen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène FOUCART, avec adresse professionnelle à Mamer/Capellen. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Wiltz à Capellen et la modification subséquente de l'article 2 des statuts;
2. Prolongation du mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué;
3. Constatation de la modification de la dénomination du Commissaire et prolongation de son mandat;
4. Modification des pouvoirs du Conseil d'administration.
5. Modification de la dénomination sociale et la modification subséquente de l'article 1 des statuts;

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Wiltz au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et de modifier l'article 2 comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer/Capellen."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de la société "SEREN" Sàrl, sis au L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.588, administrateur unique et administrateur délégué, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Troisième résolution

L'assemblée constate la modification de la dénomination sociale du Commissaire en "DUNE EXPERTISES" Sàrl dont le siège sis au L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110593 et décide de prolonger son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 15 comme suit:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions,

les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 11. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société et en conséquence modifie l'article 1 comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de anonyme, sous la dénomination de "DAHN Trading".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.10 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, A. Maron, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2010 - WIL/2010/392 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 8 juin 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010078813/134.

(100088472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

OCTA, Société Anonyme, (anc. Octa S.A.).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 93.651.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des l'actionnaires de la société anonyme "OCTA S.A.", avec siège social au 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN de résidence à Niederanven, en date du 12 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 670 du 25 juin 2003, statuts non modifiés à ce jour;

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-93.651.

L'assemblée est ouverte à 12.50 heures et sous la présidence de Madame Hélène Foucart, avec adresse professionnelle à Capellen, 75, Parc d'activités qui désigne comme secrétaire Madame Aurore Maron, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, Capellen

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Foucart, avec adresse professionnelle à Capellen
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Wiltz à Capellen et la modification subséquente de l'article 2 des statuts;
2. Prolongation du mandat de l'administrateur unique et de l'administrateur-délégué;
3. Constatation de la modification de la dénomination sociale du commissaire et prolongation de son mandat.
4. Modification des pouvoirs du Conseil d'administration et la modification subséquente des statuts,
5. Modification de la raison sociale de la société et la modification subséquente de l'article 1 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Wiltz au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et de modifier l'article 2 comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de la société "SEREN" Sàrl, dont le siège social sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.588, administrateur unique et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la dénomination du Commissaire de la société est "DUNE EXPERTISES" Sàrl, dont le siège social est sis au 75, Parc d'Activité, L-8308 Capellen et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-110.593 et décide de prolonger son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 6, 7, 8, 9 et 10 comme suit:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 7. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 9. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 10. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société en "OCTA" et en conséquence modifie l'article 1 comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "OCTA".

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: H. Foucart, A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2010 - WIL/2010/428 - Reçu cent vingt-cinq euros = 125 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 7 juin 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010078867/123.

(100088468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Cofinimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.044.

L'an deux mille dix, le trente et un mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COFINIMMO LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 100044, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 557 du 28 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article des statuts relatif à la surveillance de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pour exercer une surveillance sur la société.

La durée de leur mandat ne peut excéder six années, ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment.

L'assemblée fixe leur rémunération.

Si le nombre des commissaires ou des réviseurs d'entreprises est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprises manquants.

Lorsque la société remplira les conditions requises par la loi et que la présence d'un réviseur d'entreprises deviendra indispensable, le mandat des commissaires aux comptes s'éteindra à la plus prochaine assemblée générale ordinaire suivant la date de nomination du ou des premiers réviseurs d'entreprises.

Inversement, si la société n'est plus tenue de maintenir le mandat des réviseurs d'entreprises, il pourra être mis fin à leur mandat lors de l'assemblée générale ordinaire constatant cet état et nommant un ou plusieurs commissaires aux comptes."

2) Refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante :

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "COFINIMMO LUXEMBOURG S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le placement collectif en biens immobiliers.

En conséquence la société a pour objet d'investir en biens immobiliers, à savoir les immeubles, les droits réels sur des immeubles, les actions avec droit de vote émises par les sociétés immobilières liées, les droits d'option sur des immeubles, les parts d'autres organismes de placement en biens immobiliers, les certificats immobiliers, les droits découlant de contrats donnant un ou plusieurs biens en location-financement immobilière à la société, ainsi que tous autres biens, parts

ou droits qui seraient définis comme biens immobiliers ou toutes autres activités qui seraient autorisées par la réglementation applicable à la société.

A titre accessoire, la société peut procéder à toutes opérations et toutes études ayant trait à tous biens immobiliers tels que décrits ci-avant et accomplir tous actes qui se rapportent aux biens immobiliers tels que l'achat, la transformation, l'aménagement, la location, la sous-location, la gestion, l'échange, la vente, le lotissement, la mise sous le régime de copropriété, l'intéressement, par voie de fusion ou autrement, à toute entreprise ayant un objet similaire ou complémentaire et, en général, toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société ne peut agir comme promoteur immobilier si ce n'est à titre occasionnel. La société peut également donner en location-financement des biens immobiliers, avec ou sans option d'achat.

Toujours à titre accessoire ou temporaire, la société peut effectuer des placements en valeurs mobilières autres que celles décrites ci-dessus et détenir des liquidités. Ces placements seront diversifiés de façon à assurer une répartition adéquate du risque. Dans l'hypothèse où la société détiendrait pareilles valeurs mobilières, la détention de ces valeurs mobilières devra être compatible avec la poursuite à court ou moyen terme de la politique de placement de la société et lesdites valeurs mobilières devront en outre être inscrites à la cote d'une bourse de valeurs mobilières d'un Etat membre de l'Union Européenne ou négociables sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union Européenne de fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public dont la liquidité est assurée. Les liquidités peuvent être détenues dans toutes les monnaies sous la forme de dépôts à vue ou à terme ou de tous instruments du marché monétaire susceptibles d'être aisément mobilisés. La société peut effectuer le prêt de titres dans les conditions permises par la loi.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pour exercer une surveillance sur la société.

La durée de leur mandat ne peut excéder six années, ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment. L'assemblée fixe leur rémunération.

Si le nombre des commissaires ou des réviseurs d'entreprises est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprises manquants.

Lorsque la société remplira les conditions requises par la loi et que la présence d'un réviseur d'entreprises deviendra indispensable, le mandat des commissaires aux comptes s'éteindra à la plus prochaine assemblée générale ordinaire suivant la date de nomination du ou des premiers réviseurs d'entreprises.

Inversement, si la société n'est plus tenue de maintenir le mandat des réviseurs d'entreprises, il pourra être mis fin à leur mandat lors de l'assemblée générale ordinaire constatant cet état et nommant un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable

suisant. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

3) Nomination de la société anonyme DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67895, avec siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4) Divers.

II Que l'actionnaire unique représenté, son mandataire, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article des statuts relatif à la surveillance de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pour exercer une surveillance sur la société.

La durée de leur mandat ne peut excéder six années, ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment.

L'assemblée fixe leur rémunération.

Si le nombre des commissaires ou des réviseurs d'entreprises est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprises manquants.

Lorsque la société remplira les conditions requises par la loi et que la présence d'un réviseur d'entreprises deviendra indispensable, le mandat des commissaires aux comptes s'éteindra à la plus prochaine assemblée générale ordinaire suivant la date de nomination du ou des premiers réviseurs d'entreprises.

Inversement, si la société n'est plus tenue de maintenir le mandat des réviseurs d'entreprises, il pourra être mis fin à leur mandat lors de l'assemblée générale ordinaire constatant cet état et nommant un ou plusieurs commissaires aux comptes."

76726

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire une refonte totale des statuts, qui auront dorénavant la teneur arrêtée dans le deuxième point de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67895, avec siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juin 2010. Relation: EAC/2010/6695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010079436/235.

(100090447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Inveslux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.532.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 mai 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INVELUX S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010075065/16.

(100086619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 26.069.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2010

- La cooptation de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Maamar DOUAIDIA démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

CALIBOIS S.A.

Ch. FRANÇOIS / J-R. BARTOLINI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010075957/16.

(100086645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Gecos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place de Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 140.617.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2010. Signature.

Référence de publication: 2010076015/10.

(100087292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Gemina Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 67.668.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010076016/12.

(100086787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Geofelt, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 62.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOFELT

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2010076017/12.

(100087044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Hourggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 122.761.

Le Bilan pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010076021/11.

(100086881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Hair Touch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 3A, allée du Carmel.
R.C.S. Luxembourg B 139.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010076023/10.

(100087299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Ecu Gest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 41.806.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076280/9.

(100087552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Hideal Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.236.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010076026/11.

(100086840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Hideal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.280.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010076027/11.

(100086839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Hideal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.698.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010076028/11.

(100086838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Hideal Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.143.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010076029/11.

(100086836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Immo-Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.350.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010076038/10.

(100086709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Innovalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 19.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Innovalux S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2010076031/12.

(100087043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Ireggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.878.

Le Bilan pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010076034/11.

(100086883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Illico, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 5.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ILICO

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010076037/12.

(100087077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/10.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010076039/14.

(100087180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

IPN Unternehmensberatung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IPN Unternehmensberatung S.A.

Fiduciaire des classes Moyennes S.A.

Signature

Référence de publication: 2010076040/12.

(100087029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

J. Hirsch & Co International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J. HIRSCH & CO INTERNATIONAL

Philippe RICHELLE / Raffaella QUARATO

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010076042/12.

(100087150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Jeurggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.760.

Le Bilan pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010076043/11.

(100086885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Euro China Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.956.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

En date du 04 juin 2010, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Madame Sylvie ABTAL-COLA et de Monsieur Eric VANDERKERKEN en tant qu'administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'assemblée générale a nommé en remplacement des administrateurs démissionnaires, Madame Laurence BARDELLI, salariée, née le 8 décembre 1962 à Villerupt, France, demeurant professionnellement au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et Madame Valérie WESQUY, salariée, née le 6 mars 1968 à Mont-Saint-Martin en France, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Marcel STEPHANY en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'assemblée générale a nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, SER.COM Sàrl, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 117942 et ayant son siège social au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2010084454/24.

(100094125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Karisma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8508 Redange, 23, rue de la Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010076045/15.

(100086608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Katia Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 117, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.985.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010076046/12.

(100086832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Koren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076048/10.

(100086796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

L.A.M. Sofa Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.675.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010076049/11.

(100086667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Letzre, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.760.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LETZRE

Aon Captive Services Group (EUROPE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010076053/12.

(100087216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.266.

Le Bilan consolidés IFRS au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010076050/10.

(100086983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Lion Residential S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.263.

Le Bilan consolidés IFRS au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010076051/10.

(100086984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Référence de publication: 2010076052/10.

(100087193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Lirvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 471.300,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIRVEST S.à r.l.
Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010076055/13.

(100087160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Lock Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 122.401.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076056/10.

(100087243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/10.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010076057/14.

(100087179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Melfin B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 88.944.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010076059/10.

(100086588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

MACK SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076062/10.

(100087273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Milou Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 10, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17.06.2010.
Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010076066/15.

(100086604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Madras Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076063/10.

(100086784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Marketing Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010076064/11.

(100086831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

May Fixation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAY FIXATION S.à r.l.
Fiduciaire des Classes Moyennes
Signature

Référence de publication: 2010076065/12.

(100087048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Mobile Shredding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.183.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOBILE SHREDDING LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010076067/11.

(100086913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Noel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 86.251.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010076073/10.

(100087294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Montigny Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.632.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTIGNY HOLDING S.A.

C. SCHLESSER / B. THOMA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010076069/12.

(100087057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/10.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010076070/14.

(100087185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.
R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077211/9.

(100086764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Southbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.342.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of May.

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Southbury Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number RCS Luxembourg B 138.342 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in

Luxembourg, on 15 April, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 28 May 2008, number 1299, articles of association of which have never been amended (the Articles).

There appeared

Matsoto Foundation, a foundation organized under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Liechtenstein Public Register Office under the number FL-0002.142.271-2 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Thomas O'Doherty, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 May 2010,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company.

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth be read as follows:

“ Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, any transactions with respect to real estate or movable property and any transactions, which may be or are conducive to the preceding.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1.000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt mai.

par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Southbury Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138342 (la Société). La Société a été constituée le 15 avril 2008 par acte de Maître Joseph Elvinger,

notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1299 du 28 mai 2008 et les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu

Matsoto Foundation, une fondation existant sous la loi du Liechtenstein, ayant son siège social à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, inscrite au Registre Public du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.142.271-2 (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Thomas O'Doherty, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1.- Modification de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article deux statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions mobilières ou immobilières ainsi que toutes transactions contribuant à l'accomplissement de ce qui précède.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: T. O'DOHERTY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. Relation: LAC/2010/22579. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076537/117.

(100088176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

E Pluribus Unum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 153.863.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absente et qui restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Arlindo Santos, employé privé, avec adresse professionnelle à L5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "E PLURIBUS UNUM S.A." et qui existera entre tous ceux qui devront propriétaires des actions.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet tous les services de consulting, de même que de fournir toutes prestations annexes. La Société peut exercer l'ensemble des activités ci-avant à Luxembourg, ou se limiter à les prêter à l'étranger, mais dans ce dernier cas elle pourra le faire dans toute autre partie du monde.

La Société a également pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs par la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle gère en outre sa trésorerie et ses liquidités, y compris par des placements du marché monétaire, et des valeurs et instruments financiers à ces fins.

La Société peut également se livrer à l'acquisition, la détention, la vente, l'échange, la construction, la prise en location, la mise en location, et la mise en valeur d'objets immobiliers au sens large, le tout soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion.

Elle peut d'une manière générale encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000.-EUR (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1.-EUR (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2011.

Souscription

Le capital social et ses 31.000 (trente et un mille) actions ont été entièrement souscrits par Monsieur Arlindo Santos, préqualifié.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées entièrement, par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000.-EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.100.-EUR (mille cent euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqués et, à l'unanimité, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

Est nommée aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Arlindo Santos, employé privé, avec adresse professionnelle à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- AYMS Audit S.à r.l., avec adresse professionnelle à L-1022 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2015.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé à 4, rue Pierre de Coubertin, Bloc B, 2^{ème} étage, L1358 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Santos et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. LAC/2010/27510. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010082056/199.

(100092850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.852.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

OB Partnership, an unlimited liability partnership established in England, having its principal place of business at No.1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, England,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 21 June 2010, and

OB 2 Partnership, an unlimited liability partnership established in England, having its principal place of business at No. 1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, England,

here represented by Mr Raymond THILL, “maître en droit”, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 21 June 2010, and

The said proxy forms, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name “Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred thousand Euros (EUR 100,000) represented by:

- 20,000 preferred shares (the "Preferred Shares"),
- 20,000 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 20,000 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 20,000 class C ordinary shares (the "C Shares"), and
- 20,000 class D ordinary shares (the "D Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1) and the rights and obligations as set out in these Articles.

The A Shares, B Shares, C Shares and D Shares shall together be referred to as the "Ordinary Shares" (together with the Preferred Shares, the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set out by the Law.

5.3 The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (an "Share Redemption") in the following order:

5.3.1 the Preferred Shares;

5.3.2 the D Shares;

5.3.3 the C Shares;

5.3.4 the B Shares;

5.3.5 the A Shares.

5.4 Upon an Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

5.5 In these Articles:

"Interim Accounts" are management accounts of the Company;

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company

(including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

Available Amount = (W + X + Y) - Z where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount of the share capital reduction, the legal reserve reduction and of any share premium relating to the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

"Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers and approved by general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount and, with respect to the Preferred Shares, the amount of EUR 35,004,673 as stated in Article 15.4;

"Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

5.6 In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. There shall be, as the case may be, a share premium account for each class of Shares. Any share premium paid in relation to one class of Shares and recorded on the corresponding share premium account shall remain reserved and attached to such class of Shares. As a result, in case of repurchase of Shares by the Company, liquidation of the Company or any reimbursement or distribution of share premium during the existence of the Company, the share premium attached to one class of Shares shall only be used for reimbursement or distribution to the holder of Shares of such class. Any repayment of share premium shall be decided by the Shareholders.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the general meeting of Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (hereafter the “Board of Managers”).

8.2 The managers need not be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate his / its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that (i) it is initiated from Luxembourg, (ii) each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and (iii) each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held in Luxembourg. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders’ meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 6 April and ends on 5 April of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers, shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

15.4 Subject to Articles 15.1 and 15.2, the holders of Preferred Shares shall be granted a right to receive, pro rata, 95% of the dividends to be distributed and the holders of Ordinary Shares shall be granted a right to receive 5% of the dividends to be distributed until the total amount of EUR 35,004,673 has been paid to the holders of Preferred Shares collectively. Once this amount of EUR 35,004,673 has been paid to the holders of Preferred Shares collectively, the holders of Ordinary Shares shall be granted a right to receive 100% of the remaining dividends to be distributed. Dividends to be distributed to the holders of Ordinary Shares shall be allocated as follows:

(i) first, each A Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than 0.75% of the nominal value of such A Share;

(ii) second, each B Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than 0.70% of the nominal value of such B Share;

(iii) third, each C Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than 0.65% of the nominal value of such C Share;

(x) fourth, each D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than 0.60% of the nominal value of such D Share (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Ordinary Shares forming the then last outstanding class of Ordinary Shares in alphabetical order.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 In the case of a liquidation of the Company, after payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the Company, each Shareholder shall first receive, out of the assets of the Company available for distribution, an amount corresponding to the nominal value of the Shares it holds in the Company (the "First Distribution"). Following the First Distribution, the surplus ("boni de liquidation"), if any, shall be distributed to the Shareholders as follows:

- first, to the holders of Preferred Shares, pro rata, up to the amount of EUR 35,004,673; then
- the remainder, if any, shall be distributed to the holders of Ordinary Shares, pro rata.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 5 April 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

OB Partnership:	16,586 Preferred Shares with a share premium of EUR 29,917,307.66 to be attached to the Preferred Shares; 16,586 A Shares; 16,586 B Shares; 16,586 C Shares; and 16,586 D Shares.
OB 2 Partnership	3,414 Preferred Shares, with a share premium of EUR 6,158,066.34 to be attached to the Preferred Shares; 3,414 A Shares; 3,414 B Shares; 3,414 C Shares; and 3,414 D Shares.
Total:	100,000 Shares

All these Shares have been fully paid up by contributions in kind consisting of:

- 29,695,755 class J preferred shares, 858 class A ordinary shares, 51,487 class C ordinary shares, 41,983 class D2 ordinary shares, 41,983 class E2 ordinary shares, 41,983 class F2 ordinary shares, 41,983 class G2 ordinary shares, 41,983 class H2 ordinary shares and 41,983 class I2 ordinary shares having a par value of EUR 1 each, held by OB Partnership in the share capital of Centaur Luxco S.à r.l. ("Centaur Luxco"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116538 (the "OB Contribution in Kind"), and

- 6,175,376 class K preference shares having a par value of EUR 1 each held by OB 2 Partnership in the share capital of Centaur Luxco (the "OB 2 Contribution in Kind", together with the OB Contribution in Kind, the "Total Contribution").

It appears from the valuation report prepared by OB Partnership and OB 2 Partnership as founding shareholders of the Company (the "Founding Shareholders") and presented to the notary, that the Founding Shareholders have evaluated the Total Contribution at thirty-six million one hundred seventy-five thousand three hundred seventy four Euros (EUR 36,175,374).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, OB Partnership and OB 2 Partnership, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

- Manacor (Luxembourg) S.A., with registered address at 46A, Avenue

J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 9098.

2) The Company shall have its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

OB Partnership, un partenariat à responsabilité illimitée établi en Angleterre, ayant son établissement principal au No. 1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, Angleterre,

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 juin 2006.

OB 2 Partnership, un partenariat à responsabilité illimitée établi en Angleterre, ayant son établissement principal au No.1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, Angleterre,

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 juin 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme- Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Vuvezela 2 Luxco S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés,

qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ciaprès reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent mille Euros (100.000 EUR) représenté par:

- 20.000 parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles");
- 20.000 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 20.000 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 20.000 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 20.000 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D"); ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts.

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C et les Parts Sociales D sont définies ci-après les "Parts Sociales Ordinaires" (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 La Société peut procéder au rachat des ses propres Parts Sociales dans les limites de la Loi.

5.3 Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les parts sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

- 5.3.1 les Parts Sociales Préférentielles;
- 5.3.2 les Parts Sociales de Catégorie D;
- 5.3.3 les Parts Sociales de Catégorie C;
- 5.3.4 les Parts Sociales de Catégorie B;
- 5.3.5 les Parts Sociales de Catégorie A.

5.4 Au moment où un Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs des Parts Sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") recevront en paiement le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

5.5 Dans les présents Statuts:

"Comptes Intérimaires" sont les comptes de gestion de la Société;

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes suivant les Statuts, augmentés de (i) toutes réserve distribuables (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par tout montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double comptage), pour que:

Montant Disponible = (W+X+Y) – Z et W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double comptage:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société y compris les bénéfices reportés soustraits toutes pertes de la Société y compris les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et toute autres réserves librement distribuables de la Société autre que tous premia inclus dans Y, et, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission liée uniquement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant de la réduction du capital social, de la réduction de la réserve légale et de la prime d'émission concernant les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toutes sommes qui doivent être placées dans ou retenues sur une réserve non-distribuable en vertu des exigences légales ou des présents Statuts;

"Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par les résolutions du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, et n'excédant pas le Montant Disponible et, en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles, le montant de 35.004.673 EUR tel que décrit dans l'Article 15.4;

"Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre de Parts Sociales Rachetées.

5.6 En supplément du capital social souscrit, un compte de prime d'émission pourra être créé, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale sera transférée. Il y aura, selon les cas, un compte de prime d'émission pour toute catégorie de Parts Sociales. Toute prime d'émission payée en relation à une catégorie de Parts Sociales et enregistrée sur le compte de prime d'émission correspondant devra rester réservée et attachée à cette catégorie de Parts Sociales. Par conséquent, en cas de rachat de Parts Sociales par la Société, liquidation de la Société, ou tout remboursement ou distribution de prime d'émission durant l'existence de la Société, la prime d'émission attachée à une catégorie de Parts Sociales devra être seulement utilisée pour le remboursement ou la distribution au détenteur de Parts Sociales de cette catégorie. Tout remboursement de prime d'émission devra être décidé par les Associés.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tout gérant, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du Conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si (i) il est initié depuis Luxembourg et (ii) chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue à Luxembourg. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 6 avril et se termine le 5 avril de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts sociales.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Sous réserve des Articles 15.1 et 15.2, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles auront le droit de recevoir, au pro rata, 95% des dividendes à distribuer et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir,

5% des dividendes à distribuer jusqu'à ce que le montant total de 36.300.723 EUR ait été payé aux détenteurs de Parts Préférentielles pris ensemble. Une fois que ce montant total de 36.300.723 EUR aura été payé aux détenteurs de Parts Préférentielles pris ensemble, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir, 100% des dividendes restants à distribuer. Les dividendes à distribuer aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires seront alloués de la manière suivante:

(i) premièrement, chaque Part Sociale A (s'il y en a) donnera droit à un dividende d'un montant qui ne sera pas inférieur à 0,75% de la valeur nominale de cette Part Sociale A;

(ii) deuxièmement, chaque Part Sociale B (s'il y en a) donnera droit à un dividende d'un montant qui ne sera pas inférieur à 0,70% de la valeur nominale de cette Part Sociale B;

(iii) troisièmement, chaque Part Sociale C (s'il y en a) donnera droit à un dividende d'un montant qui ne sera pas inférieur à 0,65% de la valeur nominale de cette Part Sociale C;

(iv) quatrièmement, chaque Part Sociale D (s'il y en a) donnera droit à un dividende d'un montant qui ne sera pas inférieur à 0,60% de la valeur nominale de cette Part Sociale D (ensemble le "Droit au Profit"); et

Tout dividende restant après allocation du Droit au Profit sera alloué en entier aux Parts Sociales Ordinaires formant la dernière catégorie restante à ce moment là de Parts Sociales Ordinaires dans l'ordre alphabétique.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 En cas de liquidation de la Société, après paiement ou provision pour paiement de toutes les dettes et autre passif de la Société, chaque Associé recevra tout d'abord, sur les actifs de la Société distribuables, un montant correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales qu'il détient dans la Société (la "Première Distribution"). Suite à la Première Distribution, le surplus (boni de liquidation), s'il y en a un, sera distribué aux Associés comme suit:

- tout d'abord, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, au pro rata, jusqu'à un montant de 35.004.673 EUR; ensuite

- le restant, s'il y en a, sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, au pro rata.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 5 avril 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

OB Partnership	16.586 Parts Sociales Préférentielles, avec une prime d'émission de 29.917.307,66 EUR qui restera attachée à ces Parts Sociales Préférentielles; 16.586 Parts Sociales A; 16.586 Parts Sociales B; 16.586 Parts Sociales C; et 16.586 Parts Sociales D.
OB 2 Partnership	3.414 Parts Sociales Préférentielles, avec une prime d'émission de 6.158.066,34 EUR qui restera attachée à ces Parts Sociales Préférentielles; 3.414 Parts Sociales A; 3.414 Parts Sociales B; 3.414 Parts Sociales C; et 3.414 Parts Sociales D.
Total:	100.000 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement libérées par apports en nature consistant en:

- 29.695.755 parts sociales préférentielles de catégorie J, 858 parts sociales ordinaires de catégorie A, 51.487 parts sociales ordinaires de catégorie C, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie D2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie E2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie F2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie G2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie H2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie I2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune détenues par OB Partnership dans le capital social de Centaur Luxco S.à r.l. ("Centaur Luxco"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116538 (l'"Apport en Nature OB"), et
- 6.175.376 parts sociales préférentielles de catégorie K ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune détenues par OB 2 Partnership dans le capital social de Centaur Luxco (l'"Apport en Nature OB 2", ensemble avec l'"Apport en Nature OB", l'"Apport Total").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par OB Partnership et OB 2 Partnership en tant qu'associés fondateurs de la Société (les "Associés Fondateurs") et présenté au notaire, que les Associés Fondateurs ont évalué l'Apport Total à trente-six millions cent soixante quinze mille trois cent soixante-quatorze Euros (EUR 36.175.374).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, OB Partnership et OB 2 Partnership, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1- Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:
 - Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9098.
- 2- Le siège social de la Société est établi à 9, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2010. LAC/2010/28110. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010081209/606.

(100092559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.